



Commune de  
**46110 Cavagnac**

**Arrêté 2021-02**  
**portant interdiction d'accès à l'espace**  
**SPORTS ET LOISIRS du Champ d'Aubiac**

**Le Maire**

- ✓ Vu le code pénal ;
- ✓ Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales sur les pouvoirs de police du maire ;
- ✓ Vu l'article L. 3131-1 du code de la santé publique ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral n° DC 2021/081 en date du 8 avril 2021 portant interdiction de consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique et dans des espaces publics sur l'ensemble du département du Lot,
- ✓ Vu que l'espace **SPORTS ET LOISIRS du Champ d'Aubiac** est un lieu fréquenté par du public ;
- ✓ Vu les faits qui se sont déroulés le 21 avril 2021 sur ce site qui ont nécessité l'intervention des services de la gendarmerie ;
- ✓ Vu que les mesures sanitaires en vigueur et notamment le protocole sanitaire relatif aux pratiques sportives n'ont pas été respectées ;
- ✓ Vu l'urgence,

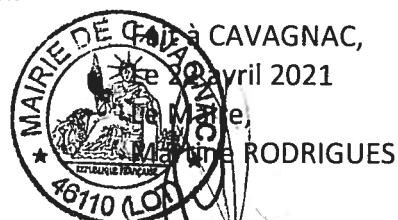
**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : L'ESPACE SPORTS ET LOISIRS du Champ d'Aubiac est interdit d'accès pour tout public à compter du jeudi 22 avril 2021 et jusqu'au 06 mai 2021 inclus.**

**Article 2 :** Toute infraction au présent arrêté est passible d'une sanction.

**Article 3 :** Copie de cet arrêté est transmise madame la sous-préfète de Gourdon, monsieur le Procureur de la République du LOT et aux services de la gendarmerie.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



Mairie de Cavagnac · Lot ·

Tél. : 05 65 32 11 62 · Fax : 05 65 32 16 90 · Courriel : [mairie.cavagnac46@wanadoo.fr](mailto:mairie.cavagnac46@wanadoo.fr)